

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 30 mars 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_10</b>
<b>Date de convocation : 24 mars 2021</b>

**Objet : Approbation du Compte administratif 2020**

Par la suite d'une convocation en date du 24 mars 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie de Mont-Dauphin, le 30 mars 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Dominique MOULIN

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, excusé ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu** :

- Les articles L.2121-14 et R.2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;

**Considérant** :

- La nécessité pour le Comité syndical d'élire un Président spécifique au vote du compte administratif puisque le Président de Parc ne peut qu'assister à la discussion et qu'il doit se retirer lors du vote ;

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210330-CA\_2020-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 30 mars 2021

Délibération n° : 2021\_10

Date de convocation : 24 mars 2021

### Objet : **Approbation du Compte administratif 2020**

- Le budget primitif 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2020 ;

- Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

#### Le Comité syndical, réuni le 30 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 22**

Votes Contre : 00 Pour : 22

Abstentions : 00

De désigner en tant que Président M. Dominique MOULIN ;

D'adopter le compte administratif 2020 dont un exemplaire sera joint à la présente délibération et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2019		383 132,97 €		207 609,96 €
Réalisé sur l'exercice 2020	1 668 714,44 €	1 677 966,21 €	111 031,38 €	251 634,10 €
Résultat 2020		9 251,77 €		140 602,72 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2020</b>		<b>392 384,74 €</b>		<b>348 212,68 €</b>
Restes à réaliser			357 279,90 €	154 032,80 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

